



S.I.R.D.  
135, rue de l'industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **29-11**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Du Comité Syndical  
du 19 Octobre 2011**

Le dix-neuf octobre deux mille onze à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation :**

**Nombre de délégués en exercice :** 18 Présents : 15 Votants : 16

**Présents :** M.BAFFERT, V.BELLE, F. BOMBINO, M.BROUZET, A.CARBONARI, C.DIDIER, G.FRIER, J.GAUTHIER, F.GILABERT, V.GONNET, M.MASTROMAURO, A. MATRAIRE, P.MOLINARO, D.ROUX, J.TESSAIRE (pouvoir de Mme CARRIER)

**Absents excusés :** Y.BOULARD, C.COIGN (pouvoir à M. MATRAIRE), G.JULLIEN, M.REPELLIN (pouvoir Mme BOMBINO), Jeanine CARRIER.

**Président de séance :** Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance :** Véronique GONNET

**Rappel du quorum :** 10

**Objet :** ADMINISTRATION GENERALE-  
Attribution de chèques cadeaux au personnel du SIRD.

**Rapporteur :** Michel BAFFERT



**DELCOM 29-11**

Le Président expose :

#### CONSIDERANT

- Qu'il est rappelé aux membres du Comité syndical que le personnel du SIRD percevait au titre des cadeaux de fin d'année un chèque d'une valeur variable tous les ans.
- Que ce chèque était remis pour chaque enfant de moins de 15 ans. Il était versé par le SIRD sur un compte ouvert pour attribution d'avantages au personnel.
- Que celui-ci ayant été supprimé, il a été proposé de reconduire pour la dixième année l'attribution de chèques-cadeaux au titre des avantages accordés au personnel.
- Que depuis 2010, la valeur des chèques cadeaux a été revalorisée, et qu'elle est fixée depuis cette date à 48 " par enfant.

#### IL EST PROPOSE

- D'ACTER le versement de chèques cadeaux aux enfants du personnel pour 13 enfants de . de 15 ans (enfants nés à compter du 01/01/1996) pour un montant de 48 " par enfant.
- D'ACTER le montant total de la dépense à 624 " .
- DIT que cette dépense est inscrite au compte 6232 du BP 2011 du SIRD

Le comité après avoir délibéré

#### CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 20 octobre 2011  
Le Président  
Michel BAFFERT